

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature en matière de gestion des directions ressources à Mme Isabelle SCHMIDT – directrice générale adjointe ressources

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu l'arrêté ministériel du 6 février 2020 fixant les modèles de convention de rupture conventionnelle prévus par le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération C2026_01_01 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant élection du président d'Alès Agglomération,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services,

Considérant que Mme Isabelle SCHMIDT exerce les fonctions de directrice générale adjointe en charge des directions ressources au sein du service commun ressources d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de gestion des services ressources à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en ce qui concerne :

Direction juridique / prévention des risques

1/ service prévention des risques majeurs

- certificats administratifs et attestation administrative

2 / service communs SIG et ADS

↳ SIG

- conventions de mises à disposition de données pour les prestataires (documentation urbanisme, AEP, assainissement, ...)
- courriers d'information et courriers techniques à destination des communes membres de la Communauté Alès Agglomération et de la Communauté de Communes Cèze Cévennes
- factures de prestations réalisées par les services communs.

↳ ADS

- courriers d'information et courriers techniques à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération et de la Communauté de communes Cèze Cévennes,
- factures des prestations réalisées par les services communs,
- les courriers relatifs à l'instruction des autorisations, déclarations et autres demandes instruites par le service,
- toutes demandes de consultations externes et bordereaux d'avis.

3/ service juridique et assurances

- demandes d'avis ou de renseignements à l'administration fiscale ou au service de la publicité foncière
- demandes d'informations relatives aux agents en vue de l'exécution d'une décision de justice,
- les formulaires de reçus de dons,
- les attestations auto-missions,
- les courriers d'accusé de réception des sinistres,
- les certificats administratifs et attestations administratives,
- les courriers d'acceptation des dommages à destination des assurances,
- les avis à victime.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en ce qui concerne :

Direction des ressources humaines

↳ les courriers, actes et arrêtés relatifs aux domaines suivants :

- fin de contrat de travail,
- rupture conventionnelle, licenciement quel qu'en soit le motif y compris conduite des entretiens,
- mise en demeure de reprise de fonctions, abandon de poste, absence de service fait,
- avis sur les demandes de cumuls d'activités,
- pour les procédures disciplinaires : engagement de procédure, rapport disciplinaire,
- courriers d'avertissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge de la DGA ressources, M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général, exercera les délégations listées au présent article.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge de la DGA ressources, sous le contrôle et la responsabilité de M. le président, pour l'ensemble des dépenses relatives à la direction générale adjointe ressources pour :

- les bons de commande hors marché ou fiches « marchés »,
- les bons de commande d'un montant supérieur à 25 000 € avec référence à un marché public en cours et/ou une fiche marché,
- les courriers de reconduction de marché,
- les certificats administratifs à l'appui d'un paiement.

ARTICLE 4 :

Les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe dans les matières déléguées par Monsieur le président d'Alès Agglomération portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des directions ressources ».

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT - directrice générale adjointe en charge des directions ressources, délégation de signature est donnée aux responsables de service et de département nommés ci-après, dans leurs domaines respectifs, pour les actes listés à l'article 1 du présent arrêté, sous le contrôle et la responsabilité de M. le président :

Direction juridique / prévention des risques

1/ service prévention des risques majeurs : Mme Sarah GARCIA, responsable de service

2/ service commun SIG et ADS :

SIG : M. Daniel VINOT, responsable de service

ADS : Mme Laure CANAVAGGIO, responsable de département

3/ service juridique et assurances : Mme Laure CANAVAGGIO, responsable de département.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe en charge des directions ressources, délégation de signature est donnée à M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général, à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint et à Mmes Christelle BARRES et Lydia PICQ, directrices générales adjointes, sous le contrôle et la responsabilité de M. le président, en matière de dépenses de la direction générale adjointe ressources pour les documents listés à l'article 3 du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général, dans les matières qui lui auront été déléguées, devront porter la mention « pour le président et par délégation de signature, le directeur général ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Pierre VIGUIÉ, Mmes Christelle BARRES ou Lydia PICQ, directeur(trices) général(les) adjoint(es), dans les matières qui leur auront été déléguées, devront porter la mention « pour le président et par délégation de signature, le/la directeur/trice général/le adjoint/e ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SCHMIDT, les actes pris par les responsables de service et de département précités, dans les matières qui leur sont déléguées, devront porter la mention « pour le président et par délégation de signature, le responsable de service/département ».

ARTICLE 8 :

L'exercice de ces délégations débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 9 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Isabelle SCHMIDT, Christelle BARRES, Lydia PICQ, Sarah GARCIA et Laure CANAVAGGIO et à MM. Patrick CATHELINÉAU, Pierre VIGUIÉ et Daniel VINOT.

Alès, le 10 AVR. 2026

 S36

Le Président
Christophe RIVENQ

